

Élections municipales;

**STÉPHANE BERGERON ADRESSE SES FÉLICITATIONS
AUX CANDIDATES ET CANDIDATS, ET PLUS PARTICULIÈREMENT
AUX PERSONNES ÉLUES LORS DU SCRUTIN MUNICIPAL!**

CIRCONSCRIPTION DE MONTARVILLE, le 12 novembre 2021 – Le député fédéral de Montarville, M. Stéphane Bergeron, a adressé ses félicitations à toutes les personnes qui se sont portées candidates à l'élection municipale du 7 novembre dernier et, plus particulièrement, à celles qui ont été élues ou réélues dans l'un ou l'autre des conseils municipaux couvrant le territoire de la circonscription.

«Je transmets mes plus sincères félicitations et mes remerciements à toutes les personnes ayant pris part à cet important exercice démocratique. De nombreux enjeux, tels que le logement social, la protection des milieux naturels, la sécurité ferroviaire et les désagréments découlant des activités de l'aéroport de Saint-Hubert, m'interpellent tout autant que mes collègues du monde municipal et je leur offre donc mon entière collaboration pour en arriver à des résultats positifs. Je tiens d'ailleurs à saluer la réélection de mon ex-collègue bloquiste, M. Yves Lessard, à la tête de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, ainsi que l'élection de MM. Ludovic Grisé-Farand à titre de maire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et Mario Lemay au poste de plus haut magistrat de la Ville de Sainte-Julie, de même que de mon ancienne collègue au Parti Québécois, Mme Catherine Fournier, à la mairie de Longueuil», de déclarer M. Bergeron.

«Je profite également de l'occasion, a-t-il poursuivi, pour saluer et remercier chaleureusement, Mmes Suzanne Roy et Sylvie Parent, ainsi que M. Martin Murray, pour leur engagement politique exemplaire, de même que l'ensemble des membres de conseils municipaux qui n'ont pas sollicité un nouveau mandat ou qui n'ont pas été favorisés par le sort des urnes.»

«Pour moi, toute démocratie n'a de sens que si les citoyennes et citoyens qui en sont la raison d'être s'intéressent de près aux affaires publiques. J'ai donc une pensée pour toutes les personnes dont l'intérêt fut tel qu'elles ont proposé leurs services à leurs concitoyennes et concitoyens, mais qui n'ont pas obtenu le résultat escompté... Mais le simple fait de poser sa candidature constitue contribution inestimable donnant tout son sens à l'exercice démocratique. Je suis convaincu que, bien que cela ne se soit pas manifesté tel que souhaité dans les urnes, ces personnes se sont néanmoins mérité la considération de leurs concitoyennes et concitoyens, car toute contribution au processus démocratique permet d'en assurer la pérennité», de conclure Stéphane Bergeron.

-30-

Source: Jeanne-Lise Devaux Pelier, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ jeanne-lise.devauxpelier.349@parl.gc.ca
☎ 450 922-BLOC (2562)